

Objet : Campagne de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Au lycée, votre enfant peut bénéficier de plusieurs aides financières : l'allocation de rentrée scolaire, les bourses nationales de lycée, les bourses au mérite, le fonds social lycéen, le fonds social pour les cantines, etc.

Je vous informe que la campagne de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2017-2018 est ouverte.

La demande de bourse doit être établie dès à présent, même si vous ne connaissez pas encore l'orientation ou l'affectation de votre enfant pour septembre 2017, notamment pour les élèves actuellement scolarisés en Terminale au cas où ils redoubleraient *.

Attention, cette campagne concerne uniquement les élèves qui ne sont pas bénéficiaires de cette bourse actuellement (donc si votre enfant est déjà boursier au lycée, il est inutile de refaire une demande).

Vous trouverez au verso de cette feuille une notice d'information, avec notamment l'adresse d'un site qui vous donnera accès à un simulateur qui vous permettra de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse nationale de lycée pour votre enfant pour la rentrée 2017 et estimer son montant.

Si vous pouvez prétendre à cette bourse pour l'année scolaire 2017-2018, un formulaire pour constituer une demande de bourse sera à retirer au secrétariat des élèves de notre lycée, ou à télécharger sur ce même site. Le dossier complété et les documents demandés devront être rendus au plus vite à ce même secrétariat et impérativement avant le 20 juin 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur,

G. MOYON



** Rappel : En tant que futurs étudiants, les élèves de terminale devront également effectuer une demande de bourse de l'enseignement supérieur pour la rentrée 2017, par l'intermédiaire du Dossier Social Etudiant (DSE) en se connectant à « etudiant.gouv.fr » avant le 31 mai 2017.*

